



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau, forêt, biodiversité

Rapport de présentation

Objet : Arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2022 dans le département de la Nièvre.

En application des articles R.436-6 et suivants du code de l'environnement, un arrêté annuel fixant les dates d'ouverture de la pêche doit être pris.

Le décret n° 2004-599 du 18 juin 2004 relatif au droit de pêche en eau douce et à ses conditions d'exercice institue une commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce, qui doit obligatoirement être consultée par le préfet de département sur les dates d'ouverture de la pêche.

Cette commission de bassin se réunit le 8 novembre 2021.

Le Chef du bureau milieux aquatiques et pêche,

Aude PELICHET